Image not found or type unknown

Préavis pendant mon congé maternité

Par **jor64**, le **19/06/2013** à **13:54**

Bonjour,

je suis actuellement en congé maternité et je viens de trouver un nouveau poste. je vais donc devoir poser ma démission auprès de mon employeur actuel.

Après quelques recherches sur le sujet je comprends que je dois respecter le préavis prévu dans ma convention collective, soit 3 mois pour moi. Cette période de préavis me mène au terme de mon congé maternité, je n'aurai donc pas a réintégrer mon poste.

Une question se pose à moi cependant: ces 3 mois de préavis sont un peu trop long pour mon futur employeur qui voudrait que je commence 15 jours plus tôt. Sachant que je ne serai pas en poste chez mon employeur actuel car en congé maternité, ai je le droit de commencer à travailler pour mon futur employeur avant la fin de mon préavis, sachant que ce nouveau poste est à l'étranger (suisse)?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **19/06/2013** à **14:56**

Bonjour,
Il faudrait que l'employeur actuel vous dispense par écrit d'une partie de votre préavis...
A priori, vous pouvez écourter le congé maternité en prévenant la CPAM puisque vous aurez eu un arrêt d'au moins 8 semaines dont 6 semaines après l'accouchement...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés